



Financé par
l'Union européenne



Centre pour
l'Environnement et
le Développement



REAL-GRNS

Renforcement de l'Engagement des Acteurs Locaux
dans la Gouvernance des Ressources Naturelles
dans le Septentrion Cameroun



FEMMES ET RESSOURCES NATURELLES

Rôle, vulnérabilité et capacité d'action

Un guide opérationnel de sensibilisation et de plaidoyer
mettant en lumière l'impact des réformes foncières et la protection des droits
communautaires dans le Septentrion du Cameroun.

Rédigé par Hannel MOUSSA, Rodrigue NGAME, Flora LAMERO

Introduction

Contexte

Dans les régions septentrionales du Cameroun (l'Adamaoua et le Nord), la gestion des ressources naturelles subit des mutations profondes. L'intensification des activités extractives minières et l'essor des concessions agro-industrielles exercent une pression sans précédent sur les écosystèmes ruraux et les structures foncières coutumières. Au cœur de cette dynamique, les communautés locales se trouvent confrontées à une redéfinition forcée de leurs espaces de vie et de production, fragilisant l'équilibre socio-économique régional.

Pourquoi les femmes sont particulièrement concernées

Les femmes se trouvent en première ligne face aux bouleversements écologiques contemporains. Les changements climatiques, caractérisés par une irrégularité pluviométrique accrue et des sécheresses cycliques, couplés à une déforestation accélérée pour l'approvisionnement en bois-énergie et l'expansion industrielle, impactent différemment les groupes sociaux. Responsables majeures des cultures vivrières et de la collecte des ressources forestières non ligneuses, les femmes subissent directement la dégradation de la biodiversité et l'amenuisement de la fertilité des sols.

Objectifs de la brochure

Cette brochure a pour but de documenter, structurer et diffuser les connaissances acquises lors des récentes enquêtes foncières menées dans le Septentrion. Elle vise à :

- Valoriser le rôle indispensable des femmes dans l'économie rurale et la gestion durable des terres.
- Montrer le rôle essentiel des femmes dans l'agriculture et la gestion des terres.
- Expliquer clairement les difficultés qui limitent leur autonomie.
- Faire connaître, de façon simple, les lois camerounaises et les textes internationaux qui protègent l'accès des femmes à la terre.
- Donner des pistes d'action concrètes pour les associations, les autorités traditionnelles et les acteurs de terrain.



Rôle des femmes dans la gestion des ressources

Contribution active à la durabilité des ressources naturelles

En milieu sahélien et soudano-guinéen, les femmes détiennent des savoirs écologiques locaux fondamentaux. Elles gèrent l'agroforesterie villageoise, assurent la préservation des semences traditionnelles et régulent l'exploitation des produits de cueillette (karité, néré, gomme arabique). Leur approche privilégie une exploitation de subsistance et de conservation à long terme, limitant les coupes rases et favorisant la régénération naturelle assistée (RNA).

Garante incontestée de la sécurité alimentaire

Les femmes fournissent près de 70 % de la main-d'œuvre agricole et assurent l'essentiel de la production vivrière destinée à l'autosuffisance des ménages. Elles transforment les produits agricoles, approvisionnent les marchés locaux et stabilisent les revenus familiaux pendant les périodes de soudure.

Tableau 1 — Rôles clés des femmes dans l'économie rurale

Domaine	Activités principales	Impact
Agriculture vivrière	Cultures de maïs, mil, sorgho, légumes	~70 % de la main-d'œuvre agricole
Agroforesterie	Gestion du karité, néré, gomme arabique	Conservation de la biodiversité
Sécurité semencière	Préservation des semences traditionnelles	Résilience aux chocs climatiques
Transformation & commercialisation	Marchés locaux, produits transformés	Stabilisation des revenus familiaux



Vulnérabilités structurelles et environnementales



Un accès très inégal à la terre

Dans plusieurs communautés, les femmes ont encore du mal à faire reconnaître leurs droits sur la terre à cause de certaines coutumes et d'une mauvaise connaissance et/ou interprétation des lois. Bien qu'elles soient les principales exploitantes, elles possèdent moins de 8 % des titres fonciers ou attestations formelles d'attribution. Elles font face à un droit d'usage précaire, que les chefs de famille ou les autorités traditionnelles (Lamibé) peuvent retirer à tout moment.

Peu de participation aux décisions

Au niveau communautaire, les instances de règlement des litiges fonciers et les comités de gestion des points d'eau ou de zones pastorales restent quasi exclusivement masculins. L'absence de représentativité des femmes dans les conseils de notables et les commissions d'arbitrage agropastoral empêche la prise en compte de leurs doléances.

Des catastrophes climatiques qui les affectent davantage

Lorsque surviennent les chocs environnementaux (inondations dans le Logone et Chari, sécheresses dans la Vina), les barrières de genre limitent les capacités d'adaptation des femmes. Disposant de parcelles souvent moins fertiles et marginales, privées de garanties foncières nécessaires pour contracter des crédits agricoles ou acquérir des intrants performants, elles subissent des pertes de récoltes disproportionnées par rapport aux exploitants masculins.

Risques plus grands de perte des terres

L'attribution de permis de recherche ou d'exploitation minière (Mayo-Darlé, Figuil) ainsi que l'installation d'enclaves de cultures de rente génèrent des vagues d'expropriation. Les femmes se retrouvent dépossédées de leurs outils de production sans indemnisation directe, n'ayant aucun droit de propriété écrit à opposer aux tiers.

Tableau 2 — Synthèse des vulnérabilités et facteurs aggravants

Vulnérabilité	Facteur aggravant	Conséquence directe
Accès limité à la terre	Pluralisme normatif défavorable	< 8 % de titres fonciers détenus par des femmes
Chocs climatiques	Parcelles marginales sans crédit agricole	Pertes de récoltes disproportionnées
Exclusion décisionnelle	Conseils de notables exclusivement masculins	Doléances non prises en compte
Dépossession foncière	Accords opaques promoteurs/ chefs masculins	Expulsion sans indemnisation

Cadre juridique et politiques d'égalité

Droits fonciers et accès légal aux ressources en mutation

Si le régime foncier camerounais de 1974 consacre l'égalité d'accès à la propriété immobilière pour tous les citoyens sans distinction de sexe, dans les faits cette loi est peu appliquée ? Depuis 2025-2026, le MINDCAF (Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières) a mis en place de nouveaux outils pour améliorer cette situation. Le tournant réglementaire initié en 2025/2026 par le MINDCAF offre de nouveaux leviers d'action.

Tableau 3 — Instruments juridiques et mécanismes de protection

Instrument	Contenu & portée	Bénéfice pour les femmes
ARDFC (Attestation de Reconnaissance des Droits Fonciers Coutumiers)	Atteste la détention d'une terre par la chefferie traditionnelle	Formalisation du droit coutumier pour les exploitantes
AJPTER (Attestation de Jouissance Paisible des Terres)	Protège l'exploitant de fait contre les évictions arbitraires	Sécurisation des blocs maraîchers féminins
CEDEF (Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes)	Égalité de traitement dans les réformes agraires et foncières	Obligation internationale pour l'État camerounais
Protocole de Maputo (Art. 19)	Droit à un environnement propre, durable et aux ressources productives	Cadre continental de revendication
PMAC (Plateformes Multi-Acteurs Communales)	Arbitrage inclusif institué par l'Arrêté MINDCAF du 09 avril 2025	Voie de recours communautaire accessible

Intégration du genre dans les politiques environnementales nationales

Le Cameroun a mis en place plusieurs documents stratégiques, telle que la Politique Nationale Genre, et des textes du ministère de l'environnement (MINEPDED). Ces textes imposent l'élaboration d'études d'impact environnemental et social (EIES) prenant en compte la situation des femmes, et prévoit des solutions justes et équitables pour compenser les effets sur leurs activités.

Des résultats obtenus sur le terrain

Des femmes qui agissent, des résultats concrets

Grâce au travail des organisations de la société civile, des résultats concrets ont déjà été obtenus dans plusieurs villages du Septentrion.



Tableau 4 — Résultats des initiatives de terrain

Initiative	Localisation	Outil mobilisé	Résultat obtenu
Cartographie participative des blocs maraîchers	Mbé & Figuil	SIG communautaire	Délimitation officielle ; blocage des extensions minières sauvages
Délivrance d'actes de cession coutumiers	Lamidats de la Vina	Plaidoyer ciblé	> 45 actes attribués aux groupements de jeunes femmes et veuves

Témoignage de terrain

« Pendant des années, nous travaillions la terre avec la peur constante d'être chassées dès qu'une entreprise minière ou un grand éleveur s'intéressait à notre secteur. Grâce aux formations sur les droits fonciers et à la délimitation de notre bloc maraîcher par le projet, le Chef du village nous a formellement remis une attestation de jouissance. Aujourd'hui, nous investissons sereinement dans des systèmes d'irrigation et nous produisons le double sans craindre pour le lendemain. »

— Fadimatou, Présidente d'un groupement agricole local, Région du Nord



Le projet REAL-GRNS : Renforcement de l'Engagement des Acteurs Locaux à la Gouvernance des Ressources Naturelles dans le Septentrion du Cameroun mobilise toutes les parties prenantes de la gestion des ressources naturelles dans le domaine des mines, du foncier et de la sécurité alimentaire. Ceci en renforçant les capacités techniques, matérielles et financières des OSC locales afin qu'elles puissent conduire efficacement des initiatives en faveur de la protection des ressources, la gestion apaisée des terres, la résilience des systèmes alimentaires, la justice de genre et la réduction des inégalités sociales. Spécialiste du foncier, le CED assure la coordination du projet et exécute les actions en lien avec les questions foncières.

En partenariat avec



Centre pour l'Environnement et le Développement - CED



Centre pour l'Environnement et le Développement



@cedcameroun

Site web : www.cedcameroun.org

Ce document a été réalisé avec l'aide d'un financement de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut être perçu comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.